

RECOMMANDATIONS POUR

REALISER UNE AIRE DE SERVICE

Ces précisions sont destinées à aider les gestionnaires qui, pleins de bonne volonté à notre égard, envisagent de favoriser l'accueil des motorhomes dans leur commune ou leur établissement, mais qui ne connaissent pas très bien nos besoins.

Nous souhaitons éviter que des installations inappropriées entraînent mauvais usage, souillures, dégradations et finalement abandon et incompréhension mutuelle.

La venue des Motorhomistes dans une cité, ne peut être que bénéfique pour l'activité commerciale et touristique de celle-ci; c'est la raison pour laquelle l'implantation d'une aire de service doit se situer à proximité des commerces.

Une aire de service pour Motorhomes doit offrir 4 SERVICES :

1. Vidange des "eaux grises" (eaux savonneuses de toilette et de vaisselle)
2. Vidange des "eaux noires" (W.C. avec additif chimique pour décomposer et désodoriser avec possibilité de rinçage)
3. Ravitaillement en eau potable
4. Dépôt des ordures ménagères

Il est nécessaire de préciser chacun de ces services.

VIDANGE DES "EAUX GRISES" :

Les eaux grises sont stockées dans des réservoirs situés sous le plancher du Motorhome, leur vidange s'effectue par des robinets, vannes ou trappes.

L'emplacement du ou des réservoirs varie selon l'aménagement intérieur et les dispositifs de vidange peuvent se situer partout sous les véhicules.

Peu de Motorhomes disposent de tuyaux amovibles pour conduire les eaux grises vers un point précis et la vidange est généralement prévue pour être effectuée directement au sol.

La bonne solution est donc une aire cimentée assez grande, avec des pentes assez fortes pour diriger les eaux rapidement vers une grille d'écoulement située approximativement en son centre. (Voir schéma joint).

VIDANGE DES "EAUX NOIRES" :

Les W.C. équipant les Motorhomes peuvent être répartis en 2 types :

- ceux à réservoirs amovibles
- ceux à réservoirs fixes (dits " nautiques ")

Avec les **réservoirs amovibles** les matières peuvent être transportées jusqu'à un point de vidange. Ce point peut être un W.C. public (à la turque ou siège), prévoir alors une possibilité de nettoyage. Mais un aménagement spécifique est préférable. Ce peut être la grille de vidange des eaux grises décrite précédemment ou un vidoir spécialement prévu pour cet usage.

Les réservoirs amovibles actuels comportent généralement un bec verseur qui peut être introduit directement dans un tube de réception mais il subsiste des modèles antérieurs dépourvus de ce bec verseur. Le réceptacle de vidange devra donc être assez large.

Les **W.C. dits "nautiques"** ont une capacité supérieure à celle des W.C. à réservoirs amovibles (40 litres contre 10 à 25 litres).

Leur autonomie est donc plus grande mais il est moins facile de les vidanger proprement. Une vanne-trappe est prévue pour déverser rapidement leur contenu dans des installations spécifiques qui n'existent pas.

Beaucoup de Motorhomistes s'équipent donc d'un réservoir intermédiaire à roulettes où ils vident leur W.C. nautique et transportent son contenu vers une évacuation, comme le font ceux qui disposent d'un réservoir amovible, mais le volume et le poids supérieurs rendent alors l'opération plus difficile.

Après ces précisions il devient évident que l'aire cimentée en pente vers une large grille centrale est la solution la plus simple et la meilleure pour vidanger les eaux grises afin de les envoyer directement vers l'égout. Les eaux noires devront être récoltées via un dévidoir situé à +/- 50 cm du sol. L'aire cimentée et le dévidoir devront pouvoir être nettoyés.

ATTENTION : la réglementation concernant le traitement des eaux usées diffère d'une région à l'autre. Renseignez vous sur les dispositions éventuelles à prendre.

RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE :

Il peut être assuré de façon satisfaisante par un simple robinet fileté 20 x 27 où s'adaptera le tuyau que possède tout motorhomete. Une commande par poussoir évite le gâchis de l'eau.

Précisons cependant que ce point d'eau sera réservé exclusivement à l'approvisionnement en eau potable, un autre robinet servira au rinçage des réservoirs amovibles d'eaux noires et au nettoyage de l'aire de service après usage.

DÉPÔT DES ORDURES MENAGÈRES :

Les Motorhomes sont les seuls véhicules automobiles qui comportent une poubelle, mais elle est généralement petite. Les dépôts seront donc peu volumineux, et tout équipement public prévu pour cet usage conviendra. Sa présence près d'une aire de service est vivement recommandée.

En résumé

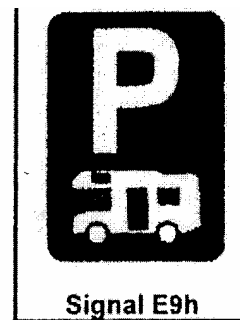
Une aire cimentée avec grille d'évacuation, un dévidoir et deux robinets filetés donneront toutes satisfactions aux Motorhomistes. Sa construction sera d'un coût modique. Son maintien en état d'utilisation sera aisé.

Une aire de service doit comprendre quelques places de stationnement limité à 24/48 heures (de 4 à 10 places selon l'importance du site).

La grande majorité des aires de services fonctionne sans problème. Le critère de réussite est une implantation judicieuse ainsi qu'une conception bien étudiée, simple, robuste, et un minimum d'entretien.

Il existe sur le marché des bornes industrielles plus élaborées dont la présentation est différente et leur esthétique permet leur mise en place en tout lieu, sans nuire à l'aspect de l'environnement; toutefois elles sont d'un coût plus élevé et sont sujettes au vandalisme.

Dernière précision : N'oubliez pas la signalisation. Une aire de service que l'on ne trouve pas est un investissement inutile.



Là aussi un pictogramme agréé sera préférable à un texte.

Des clubs d'utilisateurs de motor-home couvrent le territoire du pays et se tiennent à votre disposition pour tous renseignements ou conseils que vous jugerez utiles de recevoir.

Au terme de la réalisation de votre ouvrage, il serait nécessaire que vous préveniez le club de votre région, afin qu'il puisse faire, auprès des clubs étrangers ainsi qu'auprès des journaux spécialisés, toute la publicité que cela mérite.

Contact : Philippe Pire

Président de l'Association Belge d'Utilisateurs de Motorhome (ABUM)

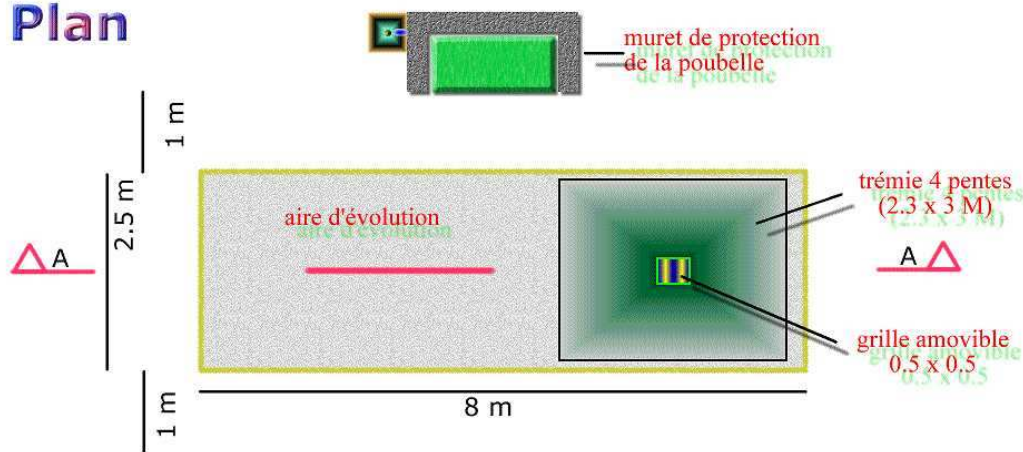
Délégué de l'Union Belge des Clubs de Motorhomes (UBMC)

Rue moulin à vent 78 4340 Awans

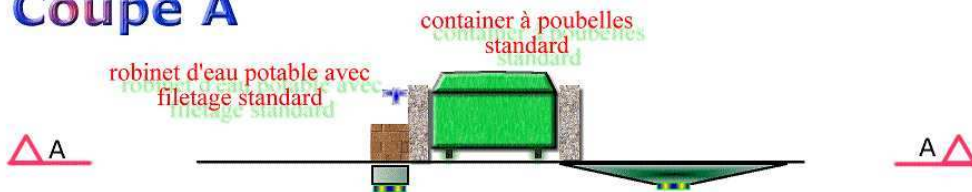
Tél : 04/263.18.92 Fax 04/247.48.00 E-mail info@pire-awans.be



Plan



Coupe A



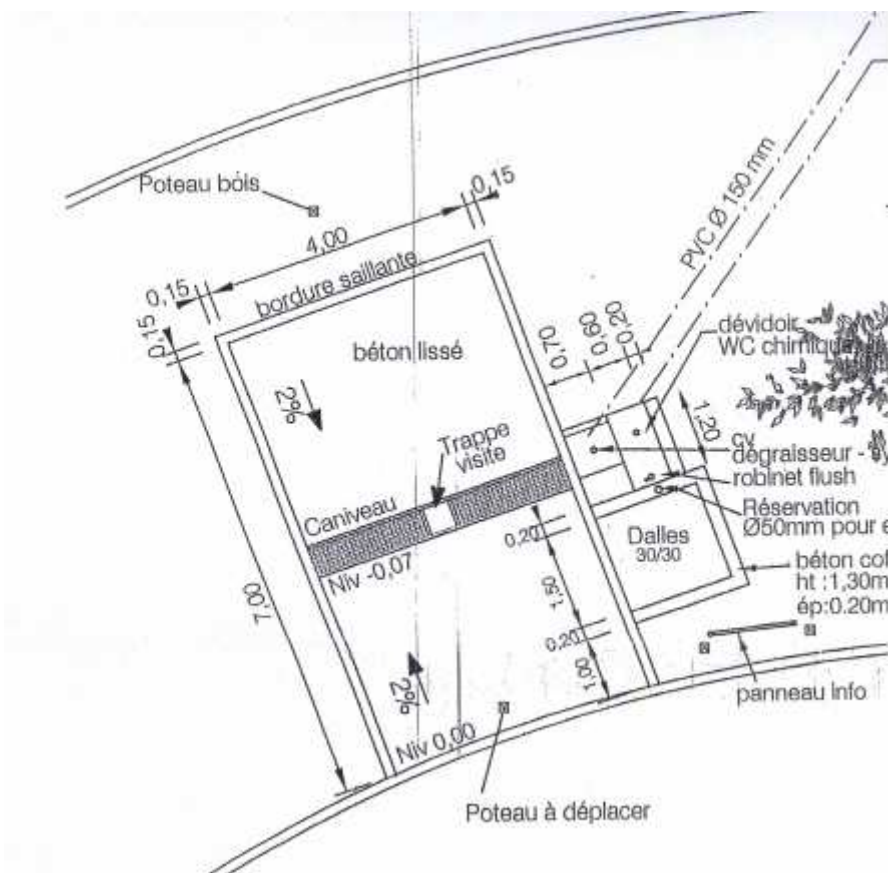
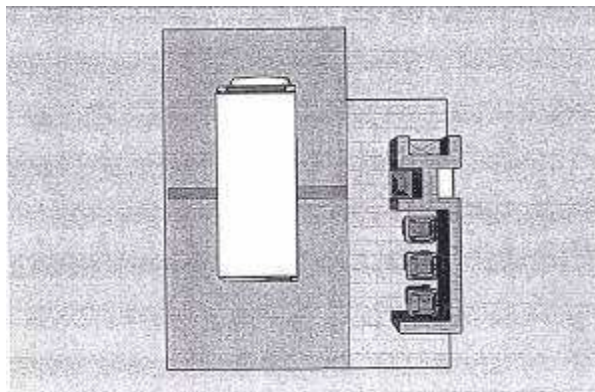
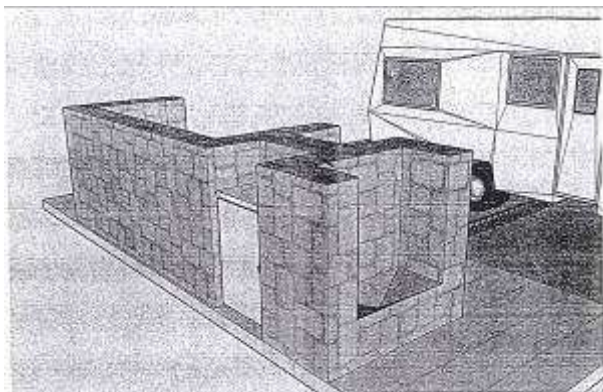
EXEMPLE DE PLAN D'AIRE DE SERVICE POUR MOTORHOME

La ville de Tournai est équipée d'une aire de service et d'une aire de stationnement. Celle-ci a été réalisée en partenariat avec des utilisateurs de motor-home et répond en tous points à nos attentes.

Le service technique de la ville via son directeur technique, Monsieur Jean Pipart, nous a proposé quelques renseignements pratiques pour votre éventuel projet. Monsieur Pipart reste à votre disposition à l'adresse mail ci-après pour un conseil technique. jean.pipart@tournai.be

Avantage: Cette aire de service peut-être réalisée par une entreprise non spécialisée, voire même par les services communaux.





POUR LA REGION WALLONNE

Vous trouverez sur le site
www.abum.be
 (Icône S.I.A.M REGION WALLONNE)

- La circulaire administrative d'information
- La liste des maisons du tourisme candidates pour le projet pilote
- La liste des matériaux avec prix pour la réalisation de ce projet